

LE PACTE POUR L'AVENIR ET L'EMPLOI DES JEUNES

I- LE CONTEXTE

Les Etats Généraux pour l'avenir et l'emploi des jeunes qui se sont déroulés de février à juillet 2011 dans l'ensemble de la région Nord Pas de Calais, à l'initiative du Conseil Régional, ont mobilisé plus d'un millier de jeunes, une centaine de chefs d'entreprise et l'ensemble des acteurs publics et privés de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Les dix rencontres territoriales avec les jeunes et les quatre grands rendez-vous, à Boulogne sur mer, à Valenciennes, à Liévin et à Lille, ont été l'occasion de dialogues approfondis autour des représentations croisées que se font les jeunes du monde de l'entreprise et celles que se font les entreprises de l'avenir et de l'emploi des jeunes. L'analyse de la situation de la jeunesse dans le Nord Pas de Calais et les débats tenus lors de ces Etats Généraux montrent plus que jamais l'urgence d'une vaste mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Chaque année, ce sont en effet plus de 10 000 jeunes qui vivent des situations de décrochage scolaire ou de rupture de leur parcours de formation et se retrouvent sans solution d'avenir.

Comment s'étonner alors qu'ils soient nombreux à perdre confiance en eux tout autant qu'en les capacités de leur pays à leur préparer un avenir ?

La République doit être au rendez-vous dans sa responsabilité d'accorder à chacun les chances d'envisager, de manière volontaire, une vie d'adulte.

Cependant, malgré une réalité sociale et économique difficile, particulièrement cruelle pour les jeunes, le Nord Pas de Calais ne manque pas d'opportunités ni d'atouts :

Notre région est en effet reconnue pour ses savoir-faire professionnels, pour sa conversion culturelle vers un modèle où l'entrepreneuriat et l'initiative se développent, pour ses efforts en matière d'innovation.

Le Nord Pas de Calais est une région diversifiée sur le plan économique, qui s'efforce de maintenir et de moderniser sa base industrielle tout en développant une économie de services à forte valeur ajoutée. Les secteurs agricole et agro-alimentaire y sont également particulièrement dynamiques.

Dans cette région, qui est la plus jeune de France, située stratégiquement au cœur de l'Europe et de ses grands bassins de consommation, faire face aux départs des générations précédentes est un défi que l'on peut relever pourvu que l'on fasse se rencontrer les besoins en nouvelles compétences et en transmission de ces compétences, avec le formidable potentiel de sa jeunesse.

II – POUR UN MANIFESTE

- Parce que l'avenir de la jeunesse est la première cause régionale ;
- Parce que le Nord Pas de Calais a démontré sa capacité à miser sur un partenariat exceptionnel entre les institutions publiques, les partenaires sociaux et le monde économique ;

Notre responsabilité collective est de manifester notre ambition pour l'avenir et l'emploi des jeunes et de la traduire dans les engagements d'un Pacte sans précédent, se fixant comme objectif d'apporter en trois ans des solutions durables à 50 000 jeunes.

- Parce qu'il ne s'agit pas de méconnaître l'existant ni de sous-estimer l'action des acteurs et des institutions en place dans les territoires, l'objectif du Pacte est de créer une nouvelle synergie en faisant le pari de pratiques renouvelées en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le Pacte propose une stratégie innovante, durable et non expérimentale. Il s'appuie sur le droit commun.

L'objectif du Pacte est simple, il repose sur les constats mis en évidence au cours des Etats généraux d'une rupture et d'un fossé qui se creusent entre la jeunesse et le monde du travail. Plusieurs dimensions y concourent, qu'il s'agisse de l'orientation, de l'environnement et de l'histoire familiale, autant que de l'histoire scolaire et sociale.

Il s'agit donc de construire de la convergence et de créer les conditions de la lisibilité et de l'accès au marché du travail pour tous les jeunes, quels que soient leur statut, origine ou territoire d'appartenance.

Trois grandes priorités résument ces problématiques et fondent notre volonté d'engager un Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes dans le but :

- ***de refonder les relations entre les jeunes et les entreprises***
- ***d'agir avec les entreprises et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance***
- ***de consolider et dynamiser l'environnement social des jeunes***

II - 1 La première priorité est de refonder les relations entre les jeunes et les entreprises.

Aujourd'hui, chacun s'accorde sur la nécessité de surmonter les préjugés réciproques et de mettre en relation les jeunes et les entreprises sur des bases plus directes et plus fréquentes.

Les jeunes veulent préparer leur avenir de façon active. Les mesures permettant de présenter, valoriser et mettre en œuvre leurs talents et leurs compétences par tout moyen auprès des entreprises doivent être confortées et amplifiées.

Un des premiers enjeux est de faire évoluer les représentations des jeunes par rapport au marché du travail et par rapport aux parcours de formation en même temps que les représentations des jeunes par les employeurs eux-mêmes.

II – 2 Pour conforter la confiance des jeunes et consolider leurs espérances, il s'agit aussi de miser sur les entreprises – et notamment les PME/PMI, les TPE et les entreprises artisanales – ainsi qu'avec l'ensemble du monde socio-économique ; l'objectif est d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance.

L'appréhension du fonctionnement de l'entreprise, des codes de la vie professionnelle, participent à l'acquisition des compétences. Cette démarche est favorisée par l'alternance et la mise en situation. Les actions de prise de poste dans de bonnes conditions d'encadrement et d'attractivité des métiers, sont prioritaires.

Le lien avec le développement économique, l'approche par filière constituent les portes d'entrée d'une bonne insertion des jeunes sur le marché du travail. Il convient de veiller à sécuriser leurs parcours grâce à l'accompagnement, à la formation et au développement des compétences.

II – 3 Faire accéder un jeune à la formation et à l'emploi implique aussi d'être en capacité d'appréhender l'environnement social dans lequel il se trouve dans sa globalité et d'intervenir pour que ses conditions de vie personnelle soient propices à son projet.

Il s'agit donc aussi de développer le capital social des jeunes. Ce capital social dépend des réseaux auxquels ils ont accès mais aussi de la qualité de l'orientation et des informations qu'ils reçoivent et de leur capacité à les utiliser concrètement. L'accès à l'emploi repose sur un parcours qualifiant mais il est aussi très dépendant des ressources que les jeunes peuvent mobiliser à l'appui de ce parcours.

Les composantes sociales de l'accès à l'emploi des jeunes sont pleinement partie intégrante de la réflexion sur l'avenir de la jeunesse : la mobilité, notamment transfrontalière et internationale, le logement, les ressources, l'accès aux droits, l'accès à la santé sont autant de thématiques travaillées dans le cadre du CPRDFP qui constituent les volets de l'accompagnement individualisé. Une approche spécifique pour l'emploi des femmes – thème traité également par le CPRDFP – est privilégiée.

Enfin, complémentairement aux plateformes développées par l'Etat, le plan PARTAJ 2 vise aussi à mobiliser les partenariats essentiels à la prise en compte de ces problématiques.

L'évidence de ces priorités et l'urgence d'agir, conduisent à l'élaboration d'un Pacte régional pour l'emploi et l'avenir des jeunes dans l'ambition de refonder un rapport de confiance entre la jeunesse, les entreprises et les partenaires publics et privés œuvrant aux politiques de la formation et de l'emploi.

III - LE PACTE POUR L'AVENIR ET L'EMPLOI DES JEUNES

L'originalité du Pacte repose :

- Sur la spécificité du public qu'il concerne et des rencontres nouvelles qu'il propose :

Les jeunes à qui on espère ouvrir 50 000 solutions vers l'emploi sont ceux qui, pour des raisons diverses liées à leur origine, à leur lieu de résidence, à l'enclavement du territoire dans lequel ils résident, à leur environnement social ou à leur histoire personnelle, n'ont pas accès à une offre d'emploi qui leur est quasi-totalement opaque. Les jeunes des zones urbaines sensibles et ceux des zones rurales devraient être prioritairement concernés.

- Le Pacte n'est pas un programme spécifique d'accompagnement des jeunes en difficulté.
- Le pari nouveau qui est proposé par cette mobilisation inédite consiste à mobiliser sur tout le territoire régional plusieurs centaines de « chefs de file métiers » qui sont des entrepreneurs, s'engageant comme tels, dans une conscience aigüe de la « responsabilité sociale des entrepreneurs ». C'est parce que ces entrepreneurs sauront parler aux entreprises du domaine qu'ils animent et des métiers qu'elles portent, que le déclic pourra se produire et que le « circuit court » sera rendu possible.
- La gouvernance qui est à mettre en œuvre sur les territoires s'organise avec les élus, les acteurs du droit commun de l'emploi et de la formation (coordonnés dans le cadre des SPEL), ceux du monde économique et les partenaires sociaux, mais aussi avec tous ceux qui sont au cœur de dispositifs ou d'initiatives qui font leurs preuves.
- La plate forme avenir des jeunes se veut espace de convergence et d'innovation, notamment dans une volonté d'apporter des réponses simples aux attentes complexes des entreprises, prises dans leur complémentarité : alternance, formation, emploi direct...
- Cette gouvernance territoriale s'inscrit aussi dans une gouvernance régionale portée au sein du SRDE et inscrite dans les travaux du CCREFP, instance institutionnelle de la décentralisation pour l'Etat et la Région et de la représentation des partenaires sociaux.

Le Pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes s'appuie sur les gouvernances régionales qui ont su s'installer en faveur du développement de la formation professionnelle au travers du CPRDFP, en faveur du développement économique avec le SRDE ou encore pour lutter contre le décrochage ou encore promouvoir l'orientation active.

Le Pacte vise 50 000 jeunes du Nord Pas de Calais sur la mandature du Conseil Régional. L'action collective des partenaires réunis autour du Pacte, mobilise l'ensemble des dispositifs de droit commun : de l'insertion, de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement socioprofessionnel.

Le Pacte apporte des plus-values concrètes pour la création, la continuité et la sécurisation des parcours qui vont de la formation à l'insertion et à l'emploi.

Porteur d'une démarche innovante, le Pacte répond aux besoins exprimés par les entreprises et aux situations vécues par les jeunes. Il favorise le circuit court entre le jeune et l'entreprise et met l'accent sur la cohérence et la continuité des parcours d'emploi-formation.

Le Pacte s'attache à promouvoir l'emploi durable, au travers :

- de contrats à durée indéterminée,
- de contrats à durée déterminée de plus de six mois à temps plein s'inscrivant dans un parcours professionnel devant déboucher sur l'emploi durable,
- de contrats en alternance permettant, en cas de succès, l'accès à un emploi durable.

Le service civique, s'il n'est pas assimilable à l'emploi au sens du Pacte, développe néanmoins des qualités d'engagement et constitue une expérience de vie qui peut contribuer à une dynamique de rapprochement des jeunes et de l'emploi. Les employeurs partenaires du Pacte s'engagent à offrir aux jeunes volontaires de la région qui le souhaiteront, des solutions de continuité post-service civique - le cas échéant par le biais de formation professionnelle complémentaire - devant déboucher sur de l'emploi durable.

Comme dans toute démarche opérationnelle, il convient de préciser quels sont les leviers d'action du Pacte, comment se précisent les engagements des acteurs et quel mode d'évaluation se dessine pour assurer la traçabilité et la dynamique.

III - 1 - Les leviers d'action :

III – 1.a Le Pacte s'appuie sur les leviers de développement économique mis en œuvre par le SRDE :

- La structuration des filières économiques autour des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence régionaux pour maintenir et développer un tissu économique performant, autour de grands donneurs d'ordre et de PME qui maillent le territoire régional et développent l'emploi. Notamment, l'emploi industriel, compte tenu de la pyramide des âges, requiert un travail particulier sur l'anticipation des besoins et une bonne sensibilisation des jeunes et une bonne préparation aux métiers relevant de l'industrie.
- Les stratégies économiques territoriales mises en œuvre par les PLDE.

- Les programmes en faveur de la création ou de la reprise d'entreprises (PRCTE, PRDA) et les actions en direction des jeunes s'inscrivant dans la Stratégie régionale pour l'initiative et l'entrepreneuriat.
- Les programmes de développement de l'emploi dans les secteurs innovants et les filières émergentes :
 - o Le développement des compétences et les créations d'emplois attendues dans les métiers de la croissance verte : ces métiers bénéficient d'une image positive auprès des jeunes mais doivent être mieux reconnus et valorisés.
 - o Les métiers de la médiation sociale.
 - o L'économie sociale et solidaire : soutien à la création et au développement des emplois dans le secteur de l'ESS au travers du PRDESS, plan régional financé par la Région, l'Etat, les Départements du Nord et du Pas de Calais et la Caisse des Dépôts & Consignation.

III – 1.b Le Pacte s'inscrit en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :

Le CPRDFP signé le 31 mai 2011 entre l'Etat, le Conseil Régional Nord Pas de Calais et le Rectorat affiche les leviers d'action prioritaires suivants :

- L'orientation tout au long de la vie, l'attractivité des métiers et l'information
- La formation et la qualification tout au long de la vie
- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation
- L'anticipation des mutations et l'accompagnement des évolutions socio-économiques
- L'émergence des activités et des métiers de demain
- La transformation écologique et sociale, le développement durable

Il prévoit l'augmentation du nombre d'apprentis avec le passage de 21 330 apprentis à 42 000 en 4 ans.

Le CPRDFP se décline au travers de contrats d'objectifs sectoriels par branches professionnelles. Ces contrats d'objectifs contiennent un volet sur la formation des jeunes dans le cadre de parcours emploi-formation débouchant sur un emploi durable ; le développement de l'apprentissage participe de cette ambition.

III – 1.c Le Pacte nécessite la mobilisation régionale des entreprises. Cette mobilisation est facilitée par la mise en place de plateformes territoriales dédiées pour l'avenir et l'emploi des jeunes :

La Région soutient le développement de 14 plateformes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes qui mettent en place une intermédiation de proximité entre les employeurs et les jeunes.

Agissant en complémentarité avec les services et dispositifs de droit commun de l'emploi auxquels elles ne se substituent pas et en interaction avec les services publics de l'emploi locaux animés par les sous-préfets (SPEL) – ces plateformes sont installées dans le cadre des PLDE. Les PLDE intègrent dans leur champ d'action la dimension « emploi formation des jeunes » et favorisent la déclinaison territoriale des enjeux.

Les plateformes territoriales harmonisent leur action et collaborent avec les plateformes « ressources humaines » existantes sur les territoires dont celles mises en œuvre et pilotées par les Chambres de Commerce et d'Industrie ; elles tiennent le plus grand compte des initiatives de mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation prises par les territoires.

Les plateformes sont chargées de mettre en relation les besoins des entreprises et les potentiels des jeunes à la recherche d'un emploi. Les plateformes doivent contribuer à réduire l'opacité du marché du travail en portant à la connaissance des jeunes les offres d'emplois qui ne sont pas déjà identifiées par les opérateurs. Chaque plateforme répond à un cahier des charges et rend compte des postes pourvus.

Le dialogue engagé avec les jeunes grâce aux Etats Généraux est à poursuivre lors d'évènements et au travers de modes de communication modernes spécialement dédiés.

III – 2 Les engagements des acteurs :

Le Pacte repose sur la mobilisation et l'engagement des différents partenaires :

- La Région au titre de ses politiques de développement économique, de la formation initiale et de la formation permanente ;
- L'Etat au titre de sa compétence emploi et développement économique ;
- L'Education nationale, au titre notamment de ses prérogatives régaliennes dans le CPRDFP ;
- Pôle Emploi ;

L'Etat et Pôle emploi s'associent au Pacte en poursuivant leurs programmes de soutien à l'emploi des jeunes et en les coordonnant au sein des services publics de l'emploi locaux (SPEL) animés par les sous-préfets. Ils soulignent que le Pacte, par son ambition collective, par sa volonté d'innover, par la responsabilité sociale des entreprises qu'il promeut pour insérer les jeunes, pourra compléter utilement leurs dispositifs.

- Les Départements au titre de leurs politiques d'insertion et de développement économique ;
- Les collectivités locales et territoires de la région ;
- Les chambres consulaires ;
- Les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les OPCA ;
- Les entreprises au titre des emplois directs qu'elles proposent ; de leurs actions en faveur de l'anticipation des besoins et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Les acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation (Maisons de l'Emploi, PLIE, Missions Locales) ;
- Les acteurs de la formation et de l'insertion.

III – 2.a L'engagement des entreprises et du monde économique

A travers leur adhésion au Pacte, les représentants des entreprises et du monde économique s'engagent :

- A exprimer les besoins en compétences et postes de travail, notamment les besoins émergents sur les métiers de demain.
- A finaliser et à porter à connaissance ces besoins afin de faciliter le repérage des emplois et des formations.
- A mener des actions de communication et de connaissance sur les métiers, à en promouvoir l'attractivité (conditions de travail, formation, évolution professionnelle...).
- A s'inscrire dans les dynamiques régionales et locales de la formation, de l'insertion et de l'emploi (ex. « clubs d'entreprise » animés par les chefs de file métier du Pacte).
- A prendre en compte les acquis des jeunes volontaires en service civique et à faciliter leur intégration dans la vie professionnelle, et, plus généralement, à prendre en compte les candidatures des jeunes sur la base de leur potentiel et de leurs talents autant que sur leurs diplômes.
- A offrir des solutions durables d'insertion professionnelle et d'emploi durables, qu'il s'agisse d'emplois directs, de contrats d'alternance, de formation tout au long de la vie...
- A lutter contre toutes les formes de discrimination.

- Les objectifs en matière d’alternance, la mobilisation des entreprises et des OPCA s’appuient notamment, sur l’accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur la sécurisation des parcours.

III – 2.b L’engagement des partenaires sociaux :

- En référence notamment aux accords nationaux interprofessionnels (ANI) de 2011¹ qui seront déclinés régionalement, les partenaires sociaux, acteurs majeurs de la formation professionnelle, mobilisent leurs outils pour renforcer l’accompagnement des jeunes : OPCA et Fonds de sécurisation des parcours professionnels.
- Les partenaires sociaux se font les relais auprès de leurs représentants au sein des entreprises des enjeux et des objectifs du Pacte pour l’avenir des jeunes.

III – 2.c L’engagement des acteurs territoriaux de l’emploi et de la formation :

Pôle emploi, acteur majeur du service public de l’emploi et les missions locales implantées sur l’ensemble des territoires sont des structures clés de la démarche.

Ils s’engagent, aux côtés des autres acteurs relais, à :

- Poser un diagnostic précis de la situation de la jeunesse sur le territoire.
- Proposer les candidatures de jeunes au plus proche des besoins.
- Mettre en place, quand c’est nécessaire, les modules de préparation rendant la candidature possible.
- Assurer l’ingénierie d’opérations emploi formation visant à assurer l’adaptation des publics aux emplois repérés en s’appuyant sur les savoir-faire des acteurs territoriaux de l’emploi.
- Garantir en permanence l’accès aux savoirs et aux savoir-être de base.
- Repérer les moyens à mettre en place pour rendre possible la mobilité professionnelle des jeunes (transport, hébergement, accueil sur les territoires...).
- S’inscrire dans la connaissance des métiers existants et la promotion des métiers nouveaux en lien avec les entreprises.

¹

- accord du 7 avril 2011 sur l’accompagnement des jeunes demandeurs d’emploi dans l’accès à l’emploi
- accord du 29 avril 2011 sur l’accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l’emploi
- accord du 7 juin 2011 sur l’accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise
- accord du 11 juillet 2011 relatif à l’accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l’emploi

- Dynamiser et animer le dialogue avec les jeunes sous des formes innovantes de communication (réseaux sociaux, portails, applications smartphone...).
- Porter une attention spécifique au décrochage et à toute problématique de rupture.
- Assurer une offre de services globale à l'entreprise.

III – 2.d L'engagement des pouvoirs publics :

- Ils assurent une gouvernance partagée du Pacte au niveau régional et territorial et veillent à la régulation de l'ensemble dans un souci d'équilibre territorial.
- Ils assurent l'animation et la cohérence des dynamiques régionales et territoriales (repérage et reproduction des bonnes pratiques).
- Ils accompagnent les logiques de projet dès lors qu'elles apportent une plus value aux programmes et outils de droit commun existants (plus value vérifiée sur la base d'un reporting permanent).
- Ils mobilisent les moyens, chacun dans le champ de ses compétences, les logiques de transversalité et de cofinancement, y compris européen.
- Ils s'appuient sur les dispositifs régionaux : CPRDFP, Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et PARTAJ 2, COM Apprentissage et les programmes du SRDE.
 - o Ils mettent en place l'expertise sur toutes les dimensions concernant les métiers, les filières, l'orientation.
 - o Ils anticipent et font connaître les évolutions de l'environnement socio-économique (anticipation des nouveaux métiers et des besoins, en lien avec les entreprises).
 - o Ils veillent au lien entre l'innovation et sa déclinaison en termes de métiers et formations.
 - o Ils créent les conditions de l'information, de l'orientation et de la mobilité des jeunes.
- Ils favorisent le développement des contrats en alternance au sein de leurs propres institutions.
- Ils veillent à inclure un volet jeune chaque fois que possible dans les politiques de droit commun.
- Ils valorisent une communication sur les partenaires du Pacte et les entreprises adhérentes.

- Ils créent les conditions d'une évaluation partenariale, transparente et régulière du Pacte.

III-3 La communication

Cette ambition partagée d'ouvrir des solutions pour l'avenir et l'emploi de 50 000 jeunes en trois ans constitue davantage un signal fort auprès de la population qu'un mode de résolution providentiel du chômage.

C'est parce que des jeunes pourront témoigner que leur destin a croisé une solution qui les a conduits à l'emploi - que ce soit par une formation, un contrat en alternance, un service civique - que d'autres pourront retrouver la force d'espérer et la motivation nécessaire pour candidater aux offres.

Ce signal vaut aussi pour les entreprises qui ont à mesurer à quel point leur compétitivité est liée au dynamisme et à la qualification de la jeunesse de leur territoire.

On peut postuler également que l'engagement de certains entrepreneurs dans l'esprit de « la responsabilité sociale des entrepreneurs » aura valeur d'exemple et saura entraîner un renouvellement des pratiques par rapport à l'embauche des jeunes.

Dans cette perspective, la communication devient alors un élément central de la réussite de ce Pacte, ouvert sur l'ensemble du territoire régional et au-delà. Ce périmètre régional nous impose ainsi de fluidifier les circuits d'information entre les territoires dans le but de démultiplier les possibilités. Dans le même temps, la situation stratégique du Nord Pas de Calais, au cœur de l'Europe, est également un facteur essentiel de coopération et de mobilité transfrontalières susceptible d'enrichir les solutions offertes aux jeunes.

Pour toutes ces raisons, le Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes s'inscrit dans un partenariat actif avec l'ensemble des médias, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la télévision, de la radio...L'utilisation des modes de communication plébiscités par les jeunes : les réseaux sociaux notamment, doit devenir progressivement un vecteur de facilitation du dialogue avec la jeunesse sur les propositions qui lui sont faites pour construire un avenir réussi.